

RENONCER A DES SOINS N'EST PAS UN CHOIX

**Ensemble, trouvons des solutions
pour réaliser les soins que vous reportez**

Faites le point avec un conseiller



**sur les difficultés
que vous rencontrez
pour vous soigner**

Bénéficiez d'un accompagnement



**dans vos démarches
de soins**

**dans vos démarches
administratives**

En pratique

Comment se passe l'accompagnement ?



- un conseiller vous contacte par téléphone
- il vous aide et vous oriente dans le parcours de soins et vers les professionnels de santé
- il se tient régulièrement informé de vos démarches
- il vous accompagne dans la recherche de solutions
- l'accompagnement se termine lorsque vous avez réalisé vos soins



En vous soignant à temps :



- vous évitez que vos problèmes de santé ne s'aggravent
- vous gagnez en qualité de vie



Et sur ameli.fr...

Informez-vous sur les aides auxquelles vous avez droit.